

Conseil consultatif des enseignants

Fiche d'information

Aperçu du Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre

Le Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre est un groupe formé de 40 enseignants albertains qui font part de leurs commentaires à la ministre de l'Éducation et au gouvernement concernant les initiatives provinciales en matière d'éducation. Le Conseil réunit des membres ayant divers champs d'intérêt, identités, antécédents et points de vue, et provenant de partout en Alberta.

Attentes des membres

Le Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre joue un rôle important au sein du système d'éducation. Travaillant à l'échelle provinciale, les membres du Conseil:

- offriront des points de vue diversifiés à la ministre et au personnel du ministère concernant les questions actuelles et émergentes pertinentes pour le système d'éducation de l'Alberta;
- assisteront à toutes les rencontres;
- favoriseront un dialogue ouvert, respectueux et constructif entre eux ainsi qu'avec la ministre et le personnel du ministère;
- ne discuteront pas de sujets relatifs aux négociations de la convention collective. Le gouvernement de l'Alberta reconnaît le rôle de l'ATA en tant qu'agent négociateur et le rôle et l'objectif du Conseil ne sont pas de saper la relation de négociation et l'efficacité de l'agent négociateur.

Durée de l'engagement des membres

Les membres du Conseil auront un mandat de dix mois correspondant à une année scolaire. Ils participeront à quatre réunions au cours du mandat. Les dates de 2022-2023 sont à déterminer et sont susceptibles de changer.

Déroulement des réunions

La première rencontre en personne aura lieu à Edmonton ou à Calgary. Les autres réunions se tiendront par le biais de Zoom et les membres pourront y accéder à partir de n'importe quel navigateur ou appareil à condition de disposer d'une connexion Internet.

Lignes directrices et attentes afin d'assurer des milieux accueillants, bienveillants, respectueux et sécuritaires

Tous les membres du Conseil seront informés des attentes relatives au comportement et à la conduite, y compris l'utilisation des technologies numériques.

Les membres du Conseil recevront les informations qui leur permettront de comprendre leurs responsabilités et ils seront tenus de signer un code de conduite énonçant les attentes en matière de comportement ainsi qu'une entente de confidentialité. Ces deux documents garantissent à tous les participants qu'ils peuvent s'engager en toute confiance dans une discussion respectueuse, collaborative et ouverte entre eux lors des réunions du Conseil.

Attentes en lien avec les réunions

Les membres du Conseil travailleront de concert avec la ministre et le personnel du gouvernement afin de faire part de leurs commentaires sur des sujets liés à l'éducation, à l'exclusion des sujets relatifs aux négociations de la convention collective.

Diversité et représentation

Les membres du Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre formeront un groupe représentatif des enseignants de l'Alberta, et non d'une autorité scolaire.

Étapes suivantes

Les membres du Conseil seront informés de leur sélection à l'automne 2022. Des trousse de renseignements seront envoyées aux membres du Conseil pour les aider à se préparer en vue des réunions.

Processus de demande

Renseignements sur la demande

Le formulaire de demande en ligne est disponible à <https://extranet.gov.ab.ca/opinio6//s?s=56778>.

Le processus comporte deux étapes :

1. lire attentivement cette fiche d'information pour comprendre le rôle et les responsabilités du Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre;
2. remplir en ligne le formulaire de demande et cliquer sur le bouton Soumettre.

Date limite pour présenter une demande

La date limite pour présenter une demande est le 5 août 2022.

Veillez prévoir quelques heures pour préparer votre demande afin de vous assurer qu'elle vous représente le plus fidèlement et de la meilleure façon possible. Ces renseignements seront utilisés dans le cadre du processus de sélection.

Présenter une demande au nom d'un ami

Chaque candidat doit remplir et soumettre sa propre demande.

Limite de caractères pour chaque question de la demande

Chaque réponse à une question est limitée à 2 000 caractères. Soyez le plus bref possible.

Se retirer du Conseil

Si, à votre avis, vous ne pouvez pas respecter votre engagement de membre du Conseil, veuillez faire parvenir un courriel à edc.mtac@gov.ab.ca. Les membres qui se retirent du Conseil ne sont pas remplacés.

Processus de sélection

Après la date limite du 5 août 2022, le personnel du gouvernement examinera et évaluera les demandes reçues.

Processus de sélection ouvert, transparent et inclusif

La ministre s'engage à suivre un processus transparent pour la sélection des membres du Conseil.

Pour garantir un processus de sélection ouvert, transparent et inclusif, les enseignants devant faire partie du Conseil seront choisis sur la base des critères suivants :

- **Diversité** : Le processus de recrutement et de sélection respectera et favorisera la diversité au sein du Conseil.
- **Compétence** : Les critères de sélection des membres du Conseil s'appuieront sur l'objectif de créer un Conseil qui, collectivement, démontre les habiletés et les attitudes nécessaires pour répondre aux besoins et à la nature mêmes du Conseil dans son ensemble.

- **Cohérence** : Le processus de recrutement et de sélection s'appliquera de façon uniforme à toutes les personnes choisies par l'équipe provinciale de sélection pour faire partie du Conseil.
- **Transparence et ouverture** : Le processus de recrutement et de sélection sera clair et accessible au public. La sélection finale des 40 enseignants pour le Conseil sera diffusée publiquement.

Sélection des membres du Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre

La ministre a besoin d'une équipe d'enseignants ayant un large éventail d'expériences de vie, de connaissances et d'habiletés professionnelles.

Pour vous aider à préparer votre demande, voici quelques qualités, connaissances et habiletés recherchées par la ministre. La ministre s'intéresse également à d'autres qualités dont vous faites preuve. Par conséquent, vous pouvez les indiquer aussi.

Expériences et connaissances pertinentes

Votre expérience et vos connaissances	Vous possédez des expériences de vie et des expériences professionnelles pertinentes qui donnent un aperçu du système éducatif. Vous accordez de l'importance aux gens et à leurs idées et prenez des mesures pour en savoir davantage.
---------------------------------------	---

Habiletés personnelles en matière d'efficacité

Habiletés relationnelles et de travail d'équipe	Vous avez démontré votre capacité à favoriser des environnements positifs et accueillants qui encouragent le partage des idées et des points de vue différents. Vous pouvez démontrer que vous comprenez l'importance du travail d'équipe. Cela peut inclure la capacité à inspirer une vision commune d'un monde meilleur, l'aptitude à reconnaître et à valoriser les contributions des autres ou la capacité manifeste à soutenir la réussite d'un groupe sans en être le meneur.
---	--

Après l'examen des demandes

Les candidats seront sélectionnés en vue de l'entrevue. Si vous êtes choisi pour passer à cette deuxième étape du processus de sélection, on communiquera avec vous.

Aperçu de l'entrevue

On vous posera d'autres questions sur vos connaissances et expériences pertinentes et vos habiletés personnelles en matière d'efficacité. L'entrevue se déroulera par vidéoconférence et durera une quinzaine de minutes.

Préparation à l'entrevue

Comme pour la demande que vous avez remplie, nous souhaitons en apprendre le plus possible sur vos champs d'intérêt, identités, antécédents et points de vue uniques afin que nous puissions établir un Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre à représentation diversifiée.

Avis de sélection

On communiquera avec les enseignants choisis pour faire partie des membres du Conseil à l'automne 2022. Tous les candidats seront informés du fait que le processus est terminé et que les membres du Conseil ont été sélectionnés.

Information d'ordre financier

Il n'y a aucune rémunération liée au fait d'être membre du comité.

Renseignements personnels et confidentialité

Comme l'indique l'avis de collecte de renseignements personnels qui se trouve au bas de chaque page de la Trousse de demande, les renseignements personnels fournis par les candidats seront utilisés à deux fins seulement :

- sélectionner les membres du Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre;
- administrer le programme du Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre, notamment pour communiquer avec les membres du Conseil.

Publication des renseignements personnels

Ces renseignements sont précisés dans le formulaire d'autorisation et de déclaration qui se trouve dans la trousse de demande. En signant ce formulaire, le candidat déclare comprendre que s'il est sélectionné pour faire partie du Conseil un profil public se limitant au nom et à la ville de résidence sera divulgué publiquement par le gouvernement de l'Alberta dans des bulletins de nouvelles, des communiqués de presse, des sites Web et des comptes des médias sociaux dans le but de faire la promotion du Conseil consultatif des enseignants auprès de la ministre et de ses activités.